



Règlement du tournoi doubles senior du CSB Badminton du 17 et 18 mars 2018



- 1) Le tournoi se déroulera selon les règles de la B.W.F. et de la FFBad.
- 2) Toute participation au tournoi implique l'adoption de ce présent règlement.
- 3) Le tournoi est ouvert aux catégories séniors, juniors, cadets, minimes et vétéran autorisées à jouer en catégories séniors en DH, DD et Dmx.
- 4) Les niveaux du tournoi seront les suivants : R4/R5, R6, D7, D8/D9, Promotion.
- 5) Pour les doubles et mixtes, un joueur au moins de la paire devra être classé au moins du premier niveau de la catégorie inférieure, et l'ayant au classement à la date du tirage au sort (classement double ou mixte respectivement) (ex : R5 autorisé en R4). Le second joueur de la paire devra être classé au moins du troisième classement en dessous de la catégorie demandée, ou l'ayant au classement à la date du tirage au sort (ex : D7 autorisé en R4). Cela signifie qu'une paire de double D7/R5 peut jouer dans la catégorie R4. Pour la catégorie qui peut être regroupée (R4/R5 par exemple), l'analyse sera la même en prenant le classement le plus bas du regroupement (paire D8/R6 autorisé en R4/R5).
- 6) Les tableaux se joueront en poules avec 2 sortants minimum par poule puis en élimination directe. Si plus de 24 paires sont inscrites dans un tableau, le tableau sera scindé en 2 tableaux en fonction du CPPPH.
- 7) Les tableaux de doubles hommes et femmes se joueront le samedi jusqu'aux finales.
Les tableaux de doubles mixtes se joueront le dimanche jusqu'aux finales.
- 8) Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines catégories si le nombre de participants est insuffisant (moins de 4 paires inscrites dans un tableau).
- 9) Tous les joueurs devront être licenciés (inscription sur Poona validée) à la date limite d'inscription fixée au 10 mars 2018. Le classement pris en compte pour le tournoi sera celui au moment du tirage au sort.
- 10) Les frais d'engagements sont fixés à 10 euros pour 1 tableau et 15 euros pour 2 tableaux. Aucune inscription ne sera remboursée si forfait non justifié après le tirage au sort fixé le 11 mars 2018.
- 11) Le tournoi est limité à 115 matchs le samedi (environ 55 paires de doubles) et 100 matchs le dimanche (environ 48 paires de mixtes).
- 12) Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée du paiement.
- 13) Le logiciel Badplus est utilisé pour la gestion du tournoi. Le tirage au sort se fait par l'intermédiaire de Badplus.
- 14) Le juge arbitre désigné par le comité d'organisation est Alexandre COURBEY.
- 15) Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique (voir site FFBad, LOB N° 17).
- 16) Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à l'appel de leur match incluant également le test des volants et le toast.
- 17) Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le faire avec l'accord du juge arbitre.
- 18) Tout joueur non présent 10 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait.
- 19) Le temps de repos minimum entre deux matchs sera 20 minutes.
- 20) Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales incluses, sauf si des arbitres officiels sont présents sur le tournoi souhaitent arbitrer.
- 21) Les joueurs devront porter une tenue de badminton conforme aux règles FFBad.
- 22) Seul le représentant du club est en mesure de déposer une réclamation à la table de marque.
- 23) Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leurs matchs, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres et les 2 conseillers par joueur.
- 24) Le volant officiel du tournoi est le BABOLAT 4 qui sera en vente dans la salle au prix de 20 euros.
- 25) Les volants resteront à la charge des joueurs à part égale.

- 26) Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tout le matériel nécessaire à son match.
- 27) Tout volant touchant une structure fixe sera compté faute au service et en jeu. Tout volant touchant une structure mobile sera compté let une fois au service et faute en jeu.
- 28) Les décisions du juge arbitre sont sans appel.
- 29) Une tenue conforme au règlement fédéral en vigueur est exigée pendant toute la compétition. En particulier, les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBad

(nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs. En cas de tenue non réglementaire, le juge arbitre pourra décider de la sanction à donner au joueur en question.

- 30) Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera, au plus tard dans les 5 jours, les pièces justificatives au secrétariat de la ligue Nouvelle Aquitaine de badminton. Les droits d'engagements resteront acquis au comité d'organisation (sauf cas exceptionnel). Le partenaire du joueur forfait se doit de prévenir l'organisateur de son choix d'un nouveau partenaire ou de sa non-participation (sinon le caractère volontaire de son forfait pourra être retenu par le JA).
- 31) Il est interdit de fumer dans la salle.
- 32) Le port de chaussures de sport est obligatoire dans la surface de jeu.
- 33) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.
- 34) Tout joueur peut être photographié à l'occasion du tournoi. Ces photographies sont potentiellement diffusables sur des sites Internet ou des publications. Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code Civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En conséquence, si vous ne voulez pas que votre image ou celle de votre enfant apparaisse sur ces sites merci bien vouloir nous en informer sur la feuille d'inscription.
- 35) Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Le Comité d'organisation